

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

LA DURÉE DU TRAVAIL

ASSEZ ! LES SABOTEURS

Qui m'aurait dit que, dix ans après la fin de la guerre, dix ans après que la journée de 8 heures a été solennellement inscrite dans le traité de Versailles, nous aurions encore à batailler pour en faire respecter l'application !

Et ce qui est plus pénible à constater encore c'est que cette bataille que nous avons à mener, doit être dirigée presque exclusivement contre les ouvriers eux-mêmes.

Celà est loin d'être à l'honneur de notre classe ouvrière. C'est loin d'être à l'honneur surtout de notre corporation diamantaire qui était parvenue à bénéficier de cette réforme bien avant qu'elle soit inscrite dans la loi.

On aurait pu croire qu'après tant d'années d'application cette réforme devait être ancrée si profondément dans les mœurs que rien ne l'en pourrait arracher.

Eh bien ! il n'en est rien !

Nous avons le regret de le dire, depuis quelque temps nous assistons à un certain relâchement dans la région de Saint-Claude.

Dès que des infractions nous ont été signalées, nous avons fait tout ce qui était possible pour les faire cesser.

Nous devons à la vérité constater que nous n'avons pas complètement réussi.

Des ouvriers à domicile, des ateliers même, dépassent couramment la durée normale du travail.

Une fois de plus après tant d'autres, nous devons, nous adressant à ces inconscients, leur dire tout ce que leur attitude comporte de dangers :

Saboter la journée de huit heures, c'est d'abord surproduire. C'est se préparer du chômage pour demain et chacun sait ce que ce mot « chômage » veut dire dans notre métier.

Saboter la journée de huit heures c'est préparer la diminution des tarifs : les heures supplémentaires feront l'appoint !

C'est ruiner sa santé et se préparer une vieillesse précoce. L'affaiblissement de la vue sera la rançon des longues heures de veillée, la tuberculose celle du manque d'air et d'exercice.

Continuez à saboter les 48 heures, les gars ! La semaine anglaise à son tour sera bientôt frappée et vos femmes plus que vous en subiront les conséquences néfastes.

Il est inutile d'en dire davantage. C'est déjà trop que nous soyons obligés de rappeler ces vérités élémentaires que chacun connaît bien.

Tant de fois déjà, nous les avons rappelées !

Espérons que cette fois nous serons entendus et que chacun aura à cœur de revenir à un temps de travail normal.

S'il devait en être autrement, si cet avertissement ne suffisait point, si les abus devaient continuer, le Conseil d'Administration du Syndicat de Saint-Claude est décidé à déployer la plus grande énergie pour arriver au résultat qui doit, qui ne peut pas ne pas être atteint.

S'il est nécessaire, nous n'hésiterons pas à recourir aux mesures les plus rigoureuses. En l'occurrence la négligence ou la faiblesse ne se comprendraient pas.

E. PONARD.

L'œuvre du Rayon de Soleil jugée par une bénéficiaire

Nous avons reçu la lettre suivante :

Cher Camarade,

J'ai bien reçu le mandat du *Rayon de Soleil* pour le mois d'Octobre et vous en remercie.

J'ai reçu aussi l'*Ouvrier Diamantaire* et à sa lecture, j'ai constaté que des camarades ne comprennent pas encore l'utilité ni le devoir de se servir d'un cercle pour recueillir la poudre noire.

Ces camarades ne comprennent-ils pas qu'il n'y a pas seulement les malades à soigner, mais aussi et surtout la contagion à éviter ?

Certes ! Quand on est plein de force on se croit invincible ; on ne peut se figurer qu'un jour, on peut être touché par le fléau. On oublie de compter avec le monde des infiniment petits qui lui, profitant d'un moment favorable, s'installe silencieusement, sournoisement dans notre organisme.

Malheureusement, la plupart du temps, en raison de notre trop grande confiance, lorsqu'on pense à se soigner il est souvent bien tard.

Je revois encore notre camarade T... d'apparence si robuste. Chacun lui aurait acheté sa santé. Je le vois encore se frappant la poitrine d'un geste coutumier et disant : « Il est solide, le vieux ». Malgré cela la tuberculose l'emporta en quelques semaines.

Ah ! non jamais nous ne redirons assez aux camarades que nul ne peut se prétendre à l'abri de ce mal.

Jamais aussi nous ne leur dirons assez la grandeur de l'œuvre accomplie par le *Rayon de Soleil*. C'est quand on est dans ma position, qu'on en apprécie tout le prix.

Pour le moment mon état est satisfaisant. Je vais aussi bien que possible. Le séjour ici m'a fait grand bien. J'en partirai probablement fin Novembre.

Avec tous mes remerciements je vous adresse mes salutations fraternelles.

B.

L'horaire de travail doit être affiché dans tout atelier. Signalez-nous les ateliers où cette obligation n'est pas observée.

Des cours professionnels fonctionnent à Paris

Depuis le 12 novembre, des cours professionnels fonctionnent à Paris pour les apprentis de la corporation.

Ils sont la création du Syndicat Professionnel des Patrons et Entrepreneurs Diamantaires et c'est cette organisation qui assure le fonctionnement.

Ce ne sera pas l'un des moindres mérites de la taxe d'apprentissage d'avoir suscité un peu partout de semblables initiatives. Souhaitons que le résultat réponde aux efforts accomplis.

Nous avons vu avec plaisir que le Syndicat Ouvrier de Paris s'intéressait à cette création pour laquelle il a versé une subvention de 650 francs.

Avec l'autorisation du Syndicat Professionnel des Patrons et Entrepreneurs Diamantaires nous publions le programme et le règlement des cours :

COURS A.

Apprentis de 1^{re} et 2^{re} année (30 leçons)

PROGRAMME

Initiation Mathématique

Calcul. Géométrie. Dessin d'observation. Principes de décoration. Enseignement simultané par un cours de formes géométriques.

1. — Notions préliminaires.
2. — Notions fondamentales.
3. — Le cercle entier et l'ellipse.
4. — Plusieurs cercles (raccords, couronne, ovales, spirales).
5. — Le cercle sectionné (angles, triangle, rectangle).
6. — La sphère.
7. — La sphère sectionnée.
8. — Le cylindre droit.
9. — Le cône droit.
10. — Les sections coniques et les courbes usuelles.
11. — Les triangles (triangle équilatéral, hexagone).
12. — Les solides à base triangulaire (prismes, pyramides).
13. — Le carré et l'octogone.
14. — Les solides à base carrée et à base octogonale, prismes, pyramides.
15. — Le cube.
16. — Les rectangles.
17. — Les solides à base rectangulaire.
18. — Les solides à symétrie bilatérale.
19. — Initiation à la physique.
20. — Initiation à la chimie.

Morale et Langue Française

21. — De l'école à l'atelier.
22. — Apprenez votre métier pour le bien exercer.
23. — L'amour du métier et le dévouement à la profession.
24. — Eléments de la conscience professionnelle a) respect du temps.

25. — Eléments de la conscience professionnelle b) respect de la matière.
26. — Eléments de la conscience professionnelle c) respect de l'outil.
27. — La main et l'intelligence.
28. — La volonté et ses manifestations professionnelles.
29. — Les joies professionnelles.
30. — Le professionnel doit être un homme de progrès.

COURS B.

Apprentis de 3^{re} et 4^{re} année (30 leçons)

PROGRAMME

Cours de Technologie

PREMIÈRE PARTIE

Généralité sur les pierres précieuses

1. — Les pierres précieuses : origine, gisements, mines, propriétés physiques, surface extérieure, cassure, structure, dureté, cristallisation.
2. — Propriétés physiques : poids spécifique, densité, réflexion, éclat, couleur, réfraction, propriétés électriques.
3. — Propriétés chimiques : tableau de Haüy, usage et commerce.
4. — Imitations.

DEUXIÈME PARTIE

Etude particulière du diamant

5. — Connaissances historiques (histoire de l'art de polir le diamant), considérations sociales.
6. — Connaissances scientifiques : nature, origine et formation (les diverses hypothèses).
7. — Propriétés physiques et chimiques.
8. — Applications industrielles du diamant.
9. — Connaissances géographiques. Gisements diamantifères.
10. — Gisements diamantifères.
11. — L'exploitation des mines et le traitement des minerais.
12. — Les sociétés d'exploitation du diamant brut.
13. — Les centres diamantaires.
14. — Considérations économiques et commerciales.
15. — Connaissances techniques : les outils du diamantaire.
16. — Le sciage et le clivage.
17. — La taille et le brillantage.
18. — Le polissage.
19. — Le sertissage.
20. — L'imitation du diamant (diamants synthétiques).
21. — Connaissances pratiques : l'apprentissage dans l'art diamantaire.
22. — L'ouvrier diamantaire.
23. — L'entreprise diamantaire.
24. — Les diamants célèbres.

TROISIÈME PARTIE

Principales pierres précieuses

25. — Corindons, synthèse du corindon. Saphirs, saphir artificiel. Rubis, rubis synthétique.
26. — Topazes, topaze factice. Emeraudes, émeraude factice. Turquoises. Grenats, grenat factice. Quartz, les quartz factices.

27. — Opales. Agates. Jaspes. Tourmalines. Pierres diverses.

QUATRIÈME PARTIE

Matières diverses

28. — La perle.
29. — Imitation de la perle.
30. — Les nacres. Les nacres fausses. Le corail. Les verres et cristaux.

Règlement des Cours

Article 1^{er}. — Les cours professionnels du Syndicat Professionnel des Patrons et Entrepreneurs Diamantaires sont obligatoires. Ils ont lieu pendant les heures de travail, de 16 h. 30 à 18 h. à la salle....., les lundi et mardi de chaque semaine, sauf les jours fériés, du 12 novembre au 31 juillet.

Art. 2. — Cet enseignement théorique se répartit en deux cours :

1^o Le cours A, réservé aux apprentis de 1^{re} et 2^{re} années, comprenant le français, la morale professionnelle, l'étude des formes géométriques simples, le dessin professionnel quelques notions de sciences usuelles ;

2^o Le cours B, réservé aux apprentis de 3^{re} et 4^{re} années, comprenant la technologie (étude des pierres précieuses et en particulier du diamant), quelques notions d'hygiène.

Le cours A a lieu le lundi, de 16 h. 30 à 18 heures, et le cours B, le mardi, de 16 h. 30 à 18 heures.

Art. 4. — Les parents doivent également s'assurer de l'assiduité de leurs enfants.

Art. 5. — Toute absence non motivée entraîne la suppression des gratifications accordées par le patron.

Art. 6. — La porte de la salle est rigoureusement fermée à 16 h. 35.

Art. 7. — Les fournitures (résumés dactylographiés des cours, papier à dessin, cahiers, gommes, règles, crayons, compas, tire-lignes) sont fournies gratuitement.

Art. 8. — Tout apprenti doit se soumettre à la discipline du cours, sinon des sanctions peuvent lui être appliquées.

Art. 9. — Tout apprenti doit exécuter les différents exercices donnés par les professeurs sous peine de sanctions. Une note est mentionnée mensuellement pour chaque matière sur le relevé de notes.

Art. 10. — En cas de mauvaise conduite ou de travail insuffisant, l'apprenti sera jugé en Commission paritaire.

Art. 11. — Toute absence et toute sanction de la Commission paritaire seront notifiées aux parents et au patron de l'apprenti, qui sont moralement responsables de ses actes.

Art. 12. — Chaque mois, le relevé des notes est remis à l'apprenti. Il doit être rapporté, aussitôt que possible, revêtu des signatures des parents et du patron.

Art. 13. — En fin d'année, un classement est établi suivant les notes obtenues.

Des prix en espèces suivant le barème suivant sont accordés aux plus méritants : dans chaque année : 1^{er} prix de 150 francs, 1 de 100, 1 de 75, 2 de 50, 3 de 25 francs.

Art. 14. — Dans le Concours de fin d'apprentissage figurent deux épreuves dont les textes seront choisis dans le programme des cours. En outre, il sera tenu compte des notes figurant sur le relevé de notes ainsi que des observations des professeurs.

Art. 15. — Le surveillant des cours est chargé de l'application du règlement.

L'EFFORT

Groupes de travailleurs, fiévreux et haletants,
Qui vous dressez et qui passez au long des temps
Avec le rêve au front des utiles victoires,
Torses carrés et durs, gestes précis et forts,
Marches, courses, arrêts, violences, efforts,
Quelles lignes fières de vaillance et de gloire
Vous inscrivez tragiquement dans ma mémoire !

Je vous aime, gars des pays blonds, beaux conducteurs
De hennissants et clairs et pesants attelages,
Et vous, bûcherons roux des bois pleins de senteurs,
Et toi, paysan fruste et vieux des blancs villages,
Qui n'aime que les champs et leurs chemins
Et qui jettes la semence d'une ample main
D'abord en l'air, droit devant toi, vers la lumière,
Pour qu'elle en vive un peu, avant de choir en terre ;

Et vous aussi, marins, qui partez sur la mer
Avec un simple chant, la nuit, sous les étoiles,
Quand se gonflent, aux vents atlantiques, les voiles
Et que vibrent les mâts et les cordages clairs ;
Et vous, lourds débardeurs dont les larges épaules
Chargent ou déchargent au long des quais vermeils,
Les navires qui vont et vont sous les soleils
S'assujettir les flots jusqu'aux confins des pôles ;

Et vous encor, chercheurs d'hallucinants métaux,
En des plaines de gel, sur des grèves de neige,
Au fond de pays blancs où le froid vous assiège
Et brusquement vous serre en son immense étouffure ;
Et vous encor mineurs qui cheminez sous terre,
Le corps rampant, avec la lampe entre vos dents,
Jusqu'à la veine étroite où le charbon brûlant
Cède sous votre effort obscur et solitaire ;

Et vous enfin, batteurs de fer, forgeurs d'airain,
Visages d'encre et d'or trouant l'ombre et la brume,
Dos musculeux tendus ou ramassés, soudain,
Autour de grands brasiers et d'énormes enclumes,
Lamineurs noirs bâtis pour un œuvre éternel
Qui s'étend de siècle en siècle toujours plus vaste,
Sur des villes d'effroi, de misère et de faste,
Je vous sens en mon cœur, puissants et fraternels !

O ce travail farouche, aigu, tenace, austère,
Sur les plaines, parmi les mers, au cœur des monts,
Serrant ses nœuds partout et riant ses chainons
De l'un à l'autre bout des pays de la terre !
O ces gestes hardis dans l'ombre ou la clarté,
Ces bras toujours ardents, et ces mains jamais lassées,
Ces bras, ces mains unis à travers les espaces
Pour imprimer quand même à l'univers dompté
La marque de l'étreinte et de la force humaines
Et recréer les monts et les mers et les plaines,
D'après une autre volonté.

— EMILE VERHAEREN.

LE DOP MARCHANDEAU ? KEKSEKA ?

Depuis quelque temps paraît dans ce Bulletin un laconique avis ainsi conçu : « Les Dops Marchandea sont en vente à la Permanence ».

Cet avis nous a valu de nombreuses demandes de renseignements auxquelles il nous paraît plus expédient de répondre en bloc par la voie du journal.

D'abord d'où cette dénomination du dop ? Tout simplement du nom de son inventeur : M. Marchandea un mécanicien de Paris.

Quelles sont les caractéristiques de ce dop ? Elles ont été données en partie dans ce Bulletin, il y a longtemps déjà lorsque ce dop parut pour la première fois. Mais il n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. De nombreuses améliorations y furent apportées. Aujourd'hui il est parfaitement au point et son usage se généralise rapidement sur la place de Paris.

Donnons-en une description rapide.

Tout d'abord remarquons que rien ne dépasse du dop. Chacun a éprouvé l'inconvénient des boutons de serrage qu'on accroche constamment et qui parfois gênent le polissage lorsqu'on travaille près du bord du plateau. Ici, tous les organes sont actionnés au moyen d'une petite clef de serrage à laquelle on s'habite très vite.

Les griffes, en acier fondu, actionnées par un double pas de vis assurent un serrage parfait. Leur forme permet le brillantage. De plus elles sont interchangeables ce qui permet de leur substituer des pinces pour rondistes si l'on taille de la fantaisie. Le changement s'opère le plus facilement du monde.

Ajoutons que toutes les formes peuvent être taillées avec ce dop. Il suffit de se munir de « godets » de la forme désirée.

La tige de cuivre — ou stèle — est maintenue au dop entre deux coquilles striées et un vis pointeau. Donc, plus de taraudage du dop ; plus de tiges cassant dans celui-ci, source fréquente d'ennui.

**

Mais la description la mieux faite — et celle-ci n'est que sommaire — ne peut donner qu'une idée bien imparfaite d'un instrument de travail.

Pour pouvoir juger de la valeur d'un outil il faut l'avoir entre les mains et pouvoir s'en servir. C'est ce qu'a compris M. Marchandea. C'est d'ailleurs en pratiquant ainsi qu'il a répandu à Paris l'usage de ce dop.

Il nous autorise donc dans le but de le vulgariser dans la région de St-Claude de le prêter à l'essai aux camarades qui le désiraient.

Il est certain que nombreux seront ceux qui voudront se rendre compte.

**

Pour compenser le dérangement que nous causera la vente de ce dop M. Marchandea abandonne au *Rayon de Soleil* 10 % sur le montant de nos ventes. Nous l'en remercions sincèrement.

Notez bien que les prix à la Permanence sont les mêmes que chez le constructeur lui-même. Vous ne perdrez donc rien en vous approvisionnant vers nous et notre *Rayon de Soleil* y gagnera.

E.P.

Longues journées, bas salaires

L'Organisation d'Erbach fête son 25^e Anniversaire

Erbach, petite ville allemande, comptant à peu près 4.000 habitants vit perdue dans la forêt d'Odenwald.

Quand pour y parvenir on parcourt le trajet difficile demandant des heures, on se demande qui donc s'est mis en tête, il y a 25 ans d'y transplanter l'industrie diamantaire.

Mais enfin Erbach existe et à droit à l'existence quand on connaît l'esprit syndicaliste qui y règne. Car bien que ce petit centre soit une des localités les plus petites où l'on travaille le diamant sous les auspices de l'A.U.D. il est un de nos centres des plus importants au point de vue d'organisation, et ses membres sont de première qualité.

Il n'y a pas un seul inorganisé à Erbach. Il n'y a pas un seul membre qui n'accomplirait pas les devoirs prescrits par l'organisation jusqu'à la dernière virgule. Il n'y a pas un seul membre qui manquerait à ses devoirs nationaux ou internationaux.

Il paraît d'ailleurs qu'un tel état d'esprit anime tous les ouvriers de cette petite localité perdue dans l'Odenwald. On y vit sous une majorité socialiste absolue, qui se base sur 54 % des voix. Le Bourgmestre lui-même est un syndicaliste éprouvé, et qui, de ce chef, constitue une bonne base d'appui pour l'œuvre des syndicats locaux. La ville elle-même en profite.

C'est avec plaisir que nous avons donné suite à l'invitation d'y prendre part aux fêtes jubilaires en notre qualité de Secrétaire international, et d'y prononcer le discours de circonstance.

Et cela nous allait droit au cœur de constater que le bourgmestre de la ville prenait place au bureau, à coté des camarades Schott, Bernard et Rebbein des comités centraux, fédéraux et locaux du Metallarbeiterverband secondés par les dirigeants locaux.

Une allocution de fête dans nos milieux ne peut-être comparée à d'autres prononcées à l'occasion de festivités ayant le caractère nettement bourgeois. Une allocution de fête pour nous, devient une allocution de propagande. Après que le Président local eut souhaité la bienvenue à V. Berckelaer et déclaré que le Secrétaire de l'A. U. D. ne craint pas les fatigues et les déboires occasionnés par la prise de contact personnel avec les plus petits centres, Van Berckelaer apporta le salut de l'A. U. D. et de l'A. D. B. Puis il discourut amplement sur les dangers que de tels petits centres peuvent constituer quand cela tourne mal. Il démontre comment ces localités peuvent devenir des nids de clandestinisme et d'industrie à domicile quand le bon esprit et la conviction font défaut ? V. Berckelaer fit allusion aux périodes difficiles que les camarades allemands ont connues quand l'inflation sévissait, quand la presse allemande écrivait mue par la haine et la jalouse « que l'ouvrier diamantaire touchait plus qu'un ministre ». Les camarades allemands ne se laissèrent pas intimider. Ils tinrent tête, courageusement et ils ont pu sauver l'industrie. L'industrie ne s'est pas noyée sous les clandestins, la catastrophe n'a pas porté atteinte à leur gagne-pain. V. Berckelaer remercie les ouvriers d'Erbach de leur belle conduite, parce que ce sont eux qui se sont montrés les plus courageux. Puis

l'orateur examine tous les facteurs qui exercent à l'heure actuelle leurs influences sur l'industrie diamantaire. Il parle des champs alluvionnaires ; de l'affaire Sud-africaine ; du clandestinisme en Belgique auquel il s'arrête longtemps.

Schott prend la parole au nom du Comité Central du Metallarbeiterverband et remercie à nouveau le Secrétaire de l'A. U. D. Ce n'est pas seulement ici que le secrétaire se montre dit-il ; partout où l'on a besoin de lui on peut le trouver. C'est lui qui, immédiatement après l'armistice, reprenait les relations avec nous autres, et il nous a toujours soutenus. Les internationales des ouvriers ne sont pas encore ce qu'elles devraient être, dit Schott, mais il n'y a pas à en disconvenir, l'A. U. D. dépasse de loin toutes les autres dans cet ordre d'idées. L'A. U. D. est une internationale mieux organisée que toute autre, son influence est des plus grandes. Je peux en juger, dit-il, en une qualité de dirigeant de la plus forte organisation d'Allemagne. Entretenir les correspondances sans qu'on se connaisse n'avance pas à beaucoup. C'est le contact personnel des dirigeants qui apporte la bonne entente ; et qui indique le chemin à suivre, et parce que Van Berckelaer a su prouver par des actes qu'il comprend ainsi sa tâche, je vous propose de porter un toast à l'A. U. D. et à son secrétaire. « L'assemblée se lève et crie des « Hoch » enthousiastes.

Ensuite, Rebbein prend la parole au nom de l'organisation de Hanau et attire l'attention sur la nécessité d'un contact étroit au point de vue organique. Il souligne le fait qu'il est d'une importance primordiale que les leaders soient immédiatement à la hauteur de tout ce qui se passe, qu'ils aient des informations exactes quant au commerce, à l'industrie et aux organisations. L'orateur parle alors de l'unification des tarifs et des conditions de travail pour les centres allemands. Il aimeraient le voir mis en pratique au plus vite.

Le Bourgmestre se lève enfin. Il salue toute l'assemblée et en particulier le Secrétaire de l'A. U. D. L'organisation bien bâtie, dit-il, constitue un bien pour les ouvriers et il est heureux de se trouver dans une telle compagnie. Il invite tous les assistants à une visite du château historique d'Erbach. Après les remerciements du président local la séance solennelle, et à caractère propagandiste, est levée.

Dans l'après-midi on est allé admirer les trésors du vieux château. Une photo du groupe a été prise. Les fêtes se prolongèrent fort tard dans la soirée. La musique des pompiers se faisait entendre. Remarquons que dans les autres localités, où le Bourgmestre n'appartient pas au parti ouvrier il n'en peut-être ainsi qu'à l'occasion des fêtes bourgeois.

On a profité de cette occasion pour tenir des assemblées générales et de bureaux dans le centre de Hanau. Schott, Bernard et Rebbein et les dirigeants locaux se couvraient à nouveau aux bureaux. Devant ces assemblées le Secrétaire traita amplement les diverses questions vitales qui ont surgi dans notre industrie, et qui exercent encore leur influence sur elle.

La direction offrit un souper au Secrétaire dans lequel en causant amicalement mainte question pratique fut traitée et commentée.

Il nous faut souligner un fait caractéristique dans les diverses conversations que nous avions avec les différents leaders du Metallarbeiterverband, il perçait toujours, que si le million d'ouvriers métallurgistes de cette organisation donnait autant de peine à leurs dirigeants que le millier d'ouvriers diamantaires ; si les premiers devaient être aussi actifs et si turbulents que les derniers il leur faudrait doubler le nombre de dirigeants, qui d'ailleurs n'est pas petit.

Pour ne pas laisser le chemin ouvert à des malentendus il faut ajouter immédiatement que ces leaders ne font aucune objection à ce qu'il s'agit de ces choses-là. Bien au contraire. Le Secrétaire n'a pas manqué de présenter ses louanges et ses remerciements aux camarades allemands pour l'esprit de sacrifice qu'ils témoignent, et qui se manifeste partout : dans la direction centrale, fédérale et locale. Ces gens se dépensent tout bonnement, et c'est pour la plus grande partie grâce à leur travail, et à leur activité que les bonnes conditions de presque tous les centres allemands ont pu être établies, et que la lutte contre le clandestinisme se poursuit énergiquement.

LE BOORT

Le cours du boort toujours stationnaire se maintient à 5 florins.

Lorsqu'un apprenti...

entre dans un atelier, le premier devoir des ouvriers est de lui demander s'il à l'autorisation syndicale, et dans la négative, d'informer la Permanence.

Lorsqu'un non syndiqué

vient pour travailler dans un atelier, le premier devoir des camarades est de lui faire comprendre que son intérêt et son devoir lui commandent d'adhérer à l'organisation et que nous ne saurions tolérer plus longtemps l'égoïsme des non syndiqués.

SI NOUS ÉTIONS AIDÉS AINSI par chacun dans la besogne de recrutement, il n'y aurait bientôt plus un seul non syndiqué.

STATISTIQUE
des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS

	Syndiqués	Chômeurs
Du 8 au 14 Octobre	14.772	143
Du 15 au 21 —	14.790	144
Du 22 au 28 —	14.796	144
Du 29 Octob. au 4 Novemb.	14.831	139
Du 5 au 11 Novembre	14.824	145

Les 14.824 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi :

9.966 polisseurs, dont 51 chômeurs ;
2.021 sertisseurs, dont 19 chômeurs ;
1.744 débruteurs, dont 59 chômeurs ;
186 polisseurs de roses, tous au travail ;
34 sertis. de roses, tous au travail ;
18 débr. de roses, tous au travail ;
283 cliveurs, dont 9 chômeurs ;
404 scieurs, dont 6 chômeurs ;
173 frotteurs, dont 1 chômeur.

Le montant des cotisations encaissées au cours de cette semaine par l'A. D. B. s'élève à francs : 171.671.

En outre, la Caisse de Crise, a encaissé pour la même semaine la somme de francs : 126.090.

AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 15 au 21 Octobre	5.678	298
Du 22 au 28 —	5.666	296
Du 29 Octob. au 4 Novemb.	5.699	291
Du 5 au 11 Novembre	5.670	321
Du 12 au 18 —	5.622	359

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

305 scieurs occupés, 48 chômeurs, dont 2 femmes ;
3.335 polisseurs de brillants occupés, 98 chômeurs, tous hommes ;
602 sertisseurs de brillants occupés, 42 chômeurs, dont 2 femmes ;
615 débruteurs de brillants occupés, 114 chômeurs, dont 70 femmes ;
299 polisseurs de roses occupés, 10 chômeurs, tous hommes ;
113 sertisseurs de roses occupés, 7 chômeurs, dont 1 femme ;
218 débruteurs de roses occupés, 14 chômeurs, tous femmes ;
36 chatonniers occupés, 6 chômeurs, tous hommes ;
99 cliveurs occupés, 20 chômeurs, dont 3 femmes.

Le total des cotisations encaissées par l'A. N. D. B., pour cette semaine, s'élève à florins : 13.043,25

Travailler pendant 8 heures est un maxima.

Au-dessus de 8 heures tout effort devient surmenage. Et le surmenage n'est pas propice à une bonne production.

Les patrons intelligents ne permettent pas qu'on travaille plus de 8 heures.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — Rien de bien important à signaler sur la place. Tous les ouvriers sont occupés d'une façon normale, sauf quelques débruteurs qui subissent un chômage partiel.

Dans quelques maisons, la fantaisie ayant fait défaut, les ouvriers se sont remis à tailler le « rond ». Par contre, d'autres maisons ne paraissent pas touchées et continuent à faire la fantaisie comme précédemment.

Quelques incidents survenus à propos de l'interprétation du tarif de fantaisie nous ont amené à demander à la Chambre patronale que des précisions soient apportées à certaines clauses.

Nous tiendrons les camarades intéressés au courant du résultat de cette demande.

Comme les années précédentes, le Conseil Syndical a décidé d'accorder une récompense aux apprentis qui, après trois années de cours, ont obtenu leur certificat d'aptitude professionnelle. En ce faisant, notre Syndicat marque tout l'intérêt qu'il attache à la formation de bons ouvriers.

A ce propos, nous rappelons la circulaire qui fut envoyée récemment pour engager les apprentis à fréquenter les cours professionnels et nous insistons particulièrement sur l'intérêt qu'ont les apprentis en fantaisie à cette fréquentation.

Un certain nombre de questionnaires sur l'horaire du travail en vigueur dans les ateliers ne nous ont pas encore été renvoyés. Aux retardataires, nous demandons de faire diligence.

Lyon. — Tous les ouvriers sont normalement occupés. Quelques ouvriers venant de divers centres sont arrivés sur la place et se sont mis en règle avec l'organisation. Au cours de la dernière réunion, le bureau Syndical a été renouvelé de la façon suivante : Président : Curti Paul ; Secrétaire : Rollet François ; Trésorier : Rive Armand.

Les camarades en retard dans le paiement de leurs cotisations sont invités à se mettre à jour au plus tôt. Qu'ils ne perdent pas de vue que leur négligence est une entrave à la bonne administration et empêche le trésorier de régler les cotisations à l'Union Nationale.

Felletin. — La situation demeure bonne. Le travail reste abondant et d'assez bonne qualité.

Nemours. — Sur la place, la situation est normale. Tous les ouvriers sont occupés et rien de spécial n'est à signaler.

Thoiry. — Nous n'avons aucune nouvelle de ce centre et nous serions reconnaissants aux camarades de bien vouloir en nous envoier.

Taninges. — Aucun changement notable n'est à signaler dans la situation de ce centre.

Paris. — Pour être un peu moins bonne que ces temps derniers, la situation sur la place de Paris est loin d'être aussi mauvaise que certains bruits — émis par qui ? — se plaisent à en répandre le bruit.

Les mauvaises nouvelles se réduisent à ceci : la maison Querido et la maison Verelst ont donné les huit jours à leur personnel.

Remarquons qu'il s'agit d'un très petit nombre d'ouvriers, et sans doute la plupart n'auront-ils pas trop de peine à trouver du travail.

Dans toutes les autres maisons de la place la situation est absolument normale.

L'indice du coût de la vie étant à 566, l'indemnité hebdomadaire de vie chère passe à frs. : 110.75, en augmentation de 15.10 par semaine sur le mois précédent.

SUISSE

Aucun changement dans les salaires ni dans les effectifs.

A Bienne, les ouvriers de la maison Fuchs-Monney — qui a liquidé son entreprise le 30 juin dernier — ont trouvé à s'employer dans les autres maisons de la place.

BELGIQUE

La situation est inchangée et le nombre des chômeurs se maintient à un chiffre insignifiant.

Le Syndicat a demandé une augmentation de 10 % sur les salaires. Des pourparlers sont en cours sur cette demande et jusqu'à présent aucune décision n'est intervenue.

Certains journaux ont fait grand bruit, ces jours derniers autour d'un incident sans importance. Annonçant une grève partielle on aurait pu croire que des événements importants étaient en cours dans l'industrie diamantaire d'Anvers. Des informations plus exactes ont précisé qu'il ne s'agissait que de douze ouvriers qui, de leur propre initiative, avaient cessé le travail sans l'assentiment du Syndicat. Cet incident n'a d'ailleurs pas eu de suites.

Nous avons déjà expérimenté souvent qu'en Belgique, on tâchait de généraliser l'emploi du travail à salaire fixe et de contrôler les salaires de chaque ouvrier au moyen des « cartes de travail ».

Pour donner une idée de la façon dont sont réglementés les salaires, nous publions le texte intégral du manifeste distribué à tous leurs adhérents par les organisations patronale et ouvrière ;

RÉGLEMENTATION DES SALAIRES

Syndicat de l'Industrie Alg. Diamantbewerkersbond diamantaire belge van België

A NOS MEMBRES RESPECTIFS

Tout le monde sait que les deux organisations ont déterminé des accords et des règlements dans le but de mettre fin aux abus et aux désordres qui règnent dans notre industrie.

Dans ce but, les directions ont institué un Service de Cartes du Travail, et à chaque ouvrier est délivré une carte, qui mentionne les prescriptions à observer par les ouvriers et les patrons.

D'ailleurs, plus d'une fois, les dites organisations ont publié, bien en vue, d'une façon claire et compréhensible :

« Qu'aucun patron ne peut engager un ouvrier s'il n'est pourvu d'une carte de travail au nom de son nouveau patron ; et qu'aucun ouvrier ne peut changer de patron sans que sa carte de travail soit mise au nom de son nouveau patron.

« Aucun patron ne peut payer, ni un franc de plus, ni un franc de moins, que le taux du salaire mentionné sur la carte.

« Aucun ouvrier ne peut réclamer, de sa propre autorité, un taux de salaire plus élevé que celui payé par son patron précédent ; pour cela, il doit s'adresser à son organisation ».

Malgré ces prescriptions, nous avons pu constater qu'on ne les suit pas encore. Il y a encore des patrons qui acceptent des ouvriers sans Carte de Travail, et il y a aussi des patrons qui, de leur propre autorité, donnent à l'ouvrier un salaire plus élevé

que celui qu'il avait chez son patron précédent, et vice-versa les ouvriers commettent les mêmes fautes.

Les directions des deux organisations vous font savoir que ces transgressions seront considérées comme une opposition faite au but proposé par les deux organisations : « Faire régner l'ordre et la paix dans l'industrie ».

Nous répétons donc — que chaque ouvrier, avant de se mettre au travail, doit être en possession d'une Carte de Travail au nom du patron chez qui il va travailler.

Ceux qui, tant patrons qu'ouvriers, ne se tiendront pas à ces prescriptions, subiront les séries conséquences de leurs actes. Nous avons décidé d'employer contre eux « tous les moyens qui sont à notre portée » et nous ne supporterons pas qu'il y aient des personnes qui s'approprient le droit d'agir de leur propre autorité.

Patrons et ouvriers, n'oubliez pas que si nous nous tenons si rigoureusement au règlement des Cartes de Travail et aux prescriptions y relatives, c'est uniquement dans le but de *maintenir le taux des salaires sur une base immuable*.

Si nous voulons arriver au but que la coopération existante des deux organisations en question se propose, il faut comme condition première, que patrons et ouvriers y contribuent, chacun dans la mesure de ses moyens, afin d'assainir le noyau de notre industrie diamantaire belge.

Nous insistons sur l'importance de ce communiqué et chacun doit comprendre la gravité de ces paroles. Les deux organisations ont la direction de notre industrie en main et elles ne se la laisseront « pas enlever par ceux qui croient pouvoir faire ce que bon leur semble ».

Nous avons encore une fois prévenu nos membres respectifs, mais « cette fois est la dernière ».

Au nom du S. I. D. B., Au nom de A. D. B.,

*La Direction, La Direction,
IS. LIPSCHUTZ, L. VAN BERCKELAER,
Président. Président.*

**

Le taux de la cotisation syndicale est en Belgique de 6 fr. par semaine jusqu'à un salaire de 100 francs et de 1 franc supplémentaire par tranche de 50 francs au dessus de 100 francs.

Si l'on considère la dernière semaine de la statistique publiée d'autre part — semaine du 5 au 11 novembre — on constate qu'il a été perçu comme cotisations syndicales une somme de 171.671 francs.

En supposant que les 14.824 syndiqués aient tous travaillé, c'est-à-dire qu'il n'y eut cette semaine là ni chômeurs ni malades — ce qui est loin d'être exact — on voit que la moyenne des cotisations payées se situe entre 11 et 12 francs ce qui représente une moyenne de salaires — en francs belges — de 350 à 400 francs. Pour une moyenne partant sur près de 15.000 ouvriers sur lesquels quelques centaines de malades et chômeurs, ce n'est pas mal !

HOLLANDE

La situation demeure assez bonne. Le nombre des chômeurs qui n'avait cessé de diminuer jusqu'à fin octobre a augmenté de quelques dizaines, mais ce chiffre paraît insignifiant si on le compare au chiffre moyen de nos chômeurs ces dernières années.

La Commission des Apprentis a permis dernièrement l'admission de nouveaux élèves dans la branche des roses.

Depuis 1917 l'apprentissage avait été complètement supprimé dans cette branche en raison du chômage persistant qu'elle subissait.

Actuellement il n'y a plus de chômeurs parmi les ouvriers en roses. Il convient tou-

tefois de ne pas perdre de vue que, cette branche n'occupe plus que 650 ouvriers à Amsterdam alors qu'il y en avait 2.300 en 1913.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Fléchissement assez sérieux des valeurs de diamants : telle est la constatation qui s'impose quand on consulte les cours du mois : De Beers passant de 1595 au 2 novembre à 1464 le 29 après 1455 le 21, Jagersfontein de 345 le 2 à 312,50 le 29.

Sans doute cette baisse est-elle dûe aux bruits qui n'ont cessé de courir quant à l'importance des diamants d'alluvions.

Pour nous qui ne nous intéressons pas aux valeurs de diamants pour elles-mêmes, mais seulement en raison des indices qu'on peut trouver sur la marche plus ou moins bonne de notre industrie, une remarque s'impose.

Jusqu'à présent les valeurs de diamants reflétaient assez exactement, jour par jour pourrait-on dire, la marche de notre industrie. C'était fatal puisque contrôlant la production mondiale du brut, les affaires des Compagnies diamantifères variaient d'une façon presque mathématique avec les fluctuations des marchés.

Mais, depuis que le gouvernement sud-africain est lui-même gros producteur de diamants il y a là un élément qui détruit en partie cette solidarité absolue. Bien qu'il apparaisse que le gouvernement sud-africain agisse, pour la vente des diamants du Namaqualand, en plein accord avec le Syndicat de Londres, il n'en est pas moins vrai que ce qui est vendu pour le compte du gouvernement est une affaire perdue pour les Compagnies.

Et donc, sans que la demande en diamants ait diminué, il est logique que les valeurs diamantifères subissent la répercussion fâcheuse de cet état de fait.

La De Beers a payé un dividende final de 3 sh. ce qui, ajouté au dividende intermédiaire, donne 15 sh. Pour l'exercice précédent le dividende avait été de 20 sh.

**

Les marchés ont été plus faibles que les mois précédents, ce qui ne veut pas dire mauvais. La fin d'année, ajoutée à l'élection présidentielle américaine faisait augurer pire.

A proprement parler, il n'y a pas eu diminution de la demande en baguettes mais surproduction sur cet article d'où le ralentissement observé.

A part cela, tous les articles ou à peu près ont été demandés ; le marché est assez actif en mèlés et petits brillants, mais la demande est surtout bonne pour les grosses pierres de belle qualité dont les prix montent toujours.

Les prix du brut demeurent fermes.

E. P.

Actuellement, celui qui, dans notre métier travaille plus de 8 heures n'a pas d'excuse.

Le dénoncer c'est accomplir une bonne action.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

Léon Marchandea, Paris.....	50	»
Anonyme	3	50
F. C., St-Claude	5	»
M. D., St-Claude	5	»
Louise Berthet, Clairvaux.....	5	»
Ponge, Nemours.....	2	»
Louis Berthon, Avignon	34	»
Narcisse Saveret, St-Claude (pourcentage sur cotisations).....	7	40
Gabriel Maurel, St-Claude (pourcentage sur cotisations).....	9	90
3 ouvriers, maison Maintandjian, Paris.....	40	»
David van Swede, Paris	10	»
Najel, fondeur à Versailles	5	»
Vente matériel Coop. « Les Moulins »	20	»
Vente de stèles par la Coopérative de Felletin	75	»
Total	271	80
Listes précédentes	27.153	15
Total à ce jour (depuis le début de l'année)	27.424	95

Merci à tous ces généreux donateurs.

BRUITS & NOUVELLES

Budget de mort. — Sur 100 francs d'impôts payés par le contribuable il y a 41 fr. pour la dette ; 16 fr. pour les pensions ; 24 fr. pour la défense nationale ; 6 fr. pour l'instruction publique ; 7 fr. pour le commerce et l'agriculture et 2 fr. 75 pour l'assistance et la prévoyance sociale.

DALADIER
(Ancien Ministre de la Guerre).

**

Le coût de la vie en Belgique. — Le coût de la vie accuse une nouvelle augmentation. Pour l'ensemble du royaume l'indice passe à 845 au 15 novembre contre 834 au 15 octobre.

Pour l'agglomération anversoise l'indice aux mêmes dates passe de 876 à 888.

**

Les diamants du Namaqualand. — A mesure que passent les jours, il semble se confirmer, d'une part que les gisements du Namaqualand sont très riches, d'autre part que toutes précautions sont prises par le gouvernement sud-africain, en accord avec le Syndicat de Londres pour ne pas perturber le marché.

Qu'on en juge par les quelques informations suivantes :

Certains ont annoncé une baisse des pierres à la suite des découvertes faites dans le Namaqualand. Ceux qui connaissent la véritable situation du marché des diamants ne sont nullement inquiets, car il est bien évident que le gouvernement de l'Union sud-africaine contrôle l'industrie diamantaire. Autrement, il ne procéderait pas à la proclamation de terrains nouveaux et s'il y avait surproduction, les prospecteurs seraient moins impatients de découvrir de nouveaux gisements.

(*Financial News*).

La valeur des diamants tirés des champs du Namaqualand, s'élevait fin septembre à 6 millions de livres sterling et le prix de re-

vient n'était pas supérieur à 40.000 livres sterling. On estime la durée des gisements du Namaqualand à 15 années et leur importance même constitue une sauvegarde pour l'industrie diamantaire car le gouvernement sud-africain se trouve ainsi forcé de limiter la production. Les prix des diamants sont en progrès en raison du sentiment de sécurité partagé dans les milieux en rapport avec l'industrie diamantaire.

(Morning Post).

Un accord est intervenu entre les producteurs de diamants et le gouvernement sud-africain aux termes duquel la production du Namaqualand sera réglementée en tenant compte du total des ventes de belles pierres faites par le Syndicat des Diamants.

(Statist).

L'émoi provoqué dans les milieux diamantaires par la découverte de pierres alluvionnaires du Namaqualand s'est assez rapidement apaisé, car ce n'est pas la première fois que l'on annonce la fin de l'industrie diamantaire. M. Joël a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de prévoir une baisse des prix des diamants. Cette opinion est partagée généralement à Johannesburg. Le gouvernement sud-africain est devenu maintenant l'un des plus gros producteurs de diamants, et cette situation l'oblige nécessairement à suivre la politique du Syndicat des Diamants et à contrôler la production diamantifère pour maintenir les prix des pierres.

(L'Information).

Le rapport du Conseil d'Administration de la De Beers signale que la loi sur les exploitations diamantifères a conféré au gouvernement sud-africain tous les pouvoirs nécessaires pour assurer le contrôle de la production des diamants alluvionnaires. Cette loi permet de contrôler les prix. Les effets de la surproduction antérieure de diamants alluvionnaires restent néanmoins encore apparaîtres en raison de l'état congestif du marché.

(Rapport du Conseil de la De Beers).

A l'assemblée du Consolidated Africain Sélection Trust, le président a déclaré que la production des diamants alluvionnaires était maintenant très contrôlée et qu'il n'y avait pas lieu de s'attendre à de sérieuses difficultés de ce côté, d'autant moins qu'il existe une entente étroite entre les compagnies productrices de diamants. Des fluctuations sont inévitables dans toutes les branches de l'industrie, a-t-il ajouté, et notamment dans celle du diamant qui est une industrie de luxe. Mais, actuellement, la demande de pierres est excellente et eu égard à la prospérité actuelle des Etats-Unis, l'avenir peut-être envisagé avec confiance.

Information.

L'envoi au gouvernement sud-africain d'un chèque de 1 million 134.230 livres sterling en règlement de la vente de pierres du Namaqualand par le Syndicat des Diamants, est considéré par le marché de Londres comme un fait de nature favorable. Cet envoi montre que le gouvernement de l'Union Sud-Africaine agit en accord avec le Syndicat des Diamants. On ajoute que les pierres du Namaqualand ne seront pas mises en vente tant que le quantum revenant aux quatre principaux producteurs de diamants n'aura pas été atteint.

L'Information.

Les tailleries en Afrique du Sud.

— On sait que d'une part le gouvernement sud-africain ayant passé un contrat avec la firme Rosenstrauch et Korbf d'Anvers, cette firme a commencé la construction de son usine. La première pierre ayant été posée au mois d'août, l'usine pourrait être achevée d'ici quelques mois. Déjà quelques ouvriers ont été embauchés.

D'autre part, le Syndicat de Londres, ou plutôt la De Beers Company désireux de bénéficier des avantages spéciaux accordés par le gouvernement aux fabricants de l'Afrique du Sud (choix des pierres, abaissement des droits de sortie) poursuit son projet de taille. La direction de cette entreprise a été confiée à M. Grupping, fils du Président du Syndicat des Patrons Diamantaires d'Amsterdam. On croit jusqu'à présent que l'intention du Syndicat n'est d'occuper en Afrique qu'un nombre d'ouvriers très réduit.

Dans les milieux diamantaires on ne croit généralement pas que l'installation de ces tailleries constitue un gros danger pour les centres européens.

**

La contrebande des diamants aux Etats-Unis.

— On a pu lire dans les journaux du 20 novembre l'information suivante :

« Des fonctionnaires des douanes ont arrêté samedi un officier d'un grand transatlantique inculpé de contrebande de diamants. On a découvert dans la cabine de l'officier deux paquets renfermant des diamants d'une valeur totale d'un millier de livres sterling.

« Deux policiers préposés au débarcadère depuis plusieurs années ont été arrêtés. Ils comparaîtront devant le tribunal en même temps que l'officier du paquebot.

« Les autorités attachent une extrême importance à l'affaire de contrebande de 500.000 dollars de diamants, par le commissaire du *Berengaria*.

« Un bijoutier et la fille de ce dernier, compromis dans l'affaire, ont été arrêtés. D'autres arrestations parmi les policiers, les bijoutiers et le personnel du bord du paquebot, sont attendues.

« Les autorités déclarent que la découverte de cette organisation de contrebande est le résultat de longues enquêtes secrètes.

« Cette organisation effectuait des envois de bijoux d'Amsterdam à New-York via Southampton. »

Certains journaux consacrent à cet incident des commentaires assez abondants et croient que cet affaire ne pourra que hâter l'abaissement des droits d'entrée des diamants aux Etats-Unis. D'un volume infime, la contrebande des diamants est très difficile à éviter et le taux élevé de la taxe est dit-on, un encouragement pour les fraudeurs. En abaissant les droits, les risques deviendraient trop grands par rapport au profit ; la fraude diminuerait d'elle-même et le trésor américain n'y perdrait rien.

Cet abaissement des droits est envisagé depuis quelque temps, mais ne pouvait être réalisé avant l'élection du nouveau Président. Celle-ci étant un fait accompli on croit qu'une loi interviendrait prochainement dans ce sens.

Allonger la journée de travail, c'est altenter à ses jours.

Vers une diminution de la taxe de luxe.

— Nombre d'industries et parmi elles les industries de bijou et des pierres précieuses mènent la croisade contre la taxe de luxe de 12 % qui, prétendent les protestataires, diminue les ventes des industries de luxe, ne rapporte par conséquent rien au Trésor et pèse sur la vie économique du pays.

Jusqu'à présent les protestations ne semblaient pas trouver d'écho dans les milieux gouvernementaux.

Or, la commission des finances de la Chambre a pris en considération un amendement de MM. Chassaigne-Goyon, Evain et Lamouroux, tendant à ramener à 3 % le taux de la taxe sur le chiffre d'affaires pour la consommation des objets de luxe.

Marchons-nous vers une réduction de la taxe ? Et cette mesure aura-t-elle pour notre marché les mêmes résultats heureux que la suppression de la taxe de transmission en Belgique ?

On sait qu'à la suite de cette suppression le nombre des acheteurs étrangers a considérablement augmenté sur le marché diamantaire belge.

Le dernier numéro du journal de nos camarades de l'A. D. B. en apporte une nouvelle preuve : il publie la photographie d'une très grosse pierre importée en Belgique dit la légende par la Maison Spira et Heymans, grâce à la suppression de la taxe de transmission.

Celui qui travaille plus de 8 heures porte préjudice à la corporation tout entière.

Toute la corporation doit donc être contre lui.

En vente à la Permanence

LE

MANUEL du LAPIDAIRE

PAR

Laurent VERVOORT

(Nouvelle édition revue et augmentée)

Cette brochure qui contient une théorie de la taille ainsi que de nombreux renseignements généraux et techniques sur les différentes branches de notre métier, est indispensable à tout apprenti et à tout ouvrier.

En raison du tirage limité, la vente en est strictement réservée aux adhérents de l'Union Nationale des Ouvriers Diamantaires et aux apprentis admis par nos Syndicats.

PRIX { A la Permanence... 7 francs
Par la Poste..... 7 fr. 50

Les commandes doivent être accompagnées du montant.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, Edmond PONARD.

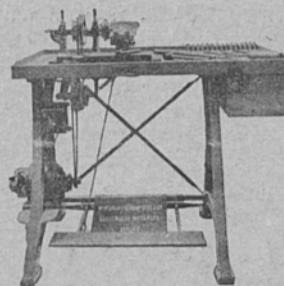


Les Dops L. MARCHANDEAU

sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.



MACHINES A BRUTER LE DIAMANT

BRANT

à pédalier — à moteur électrique

V^{VE} F. BRANT - GRAINDORGE & C^{IE}

3, rue des Récollets, 3

ANVERS (Belgique)

— Consultez-nous pour nos Moulins transportables —

LOUPES

ZEISS

SPÉCIALES
POUR
DIAMANTAIRES
ET
LAPIDAIRES

Trois modèles sont exposés
à la Permanence

Maison DEVAUX
OPTICIEN

6, Place des Terreaux. LYON.

Téléphone : BURDEAU, 61-49.

Stockiste des loupes, jumelles, verres punktal
de la Maison CARL ZEISS, d'Iéna.

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre
outillage en coquilles mécaniques,
griffes, montage de meules,
pilons, etc..., adressez-vous à

M. Louis BERTHON

Mécanicien-Ajouteur

à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage
dépend votre production !..

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outils
concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de
diamant, éclats, boort ou outils diamantaires,
achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'Industrie, Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles

de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale